



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Accompagnement apporté aux filières aquacoles

Question écrite n° 38195

### Texte de la question

M. Sylvain Templier appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'accompagnement apporté aux filières aquacoles. L'aquaculture est l'une des solutions permettant de réduire la surpêche qui dégrade l'environnement aquatique. Elle peut renforcer la souveraineté et l'autonomie alimentaire française, et, est donc appelée à se développer. L'aquaculture représentait en 2018 une valeur de 956 millions d'euros en France et le plan de relance dédie 50 millions d'euros aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2020-2022. La pisciculture est un secteur à fort potentiel économique. Environ 32 000 truites élevées en eau douce sont « produites » par an. La France figure ainsi dans les trois premiers producteurs européens. En ramenant à zéro les prises accessoires ainsi que les dommages sur la faune et la flore marine, la pisciculture est aussi prometteuse sur le champ de la durabilité. Cependant, à la différence des poissons sauvages, qui parviennent à se nourrir eux-mêmes naturellement, les poissons d'élevage sont alimentés par l'intermédiaire de l'action humaine. Les exemples internationaux montrent que, jusqu'à une période récente, ceux-ci étaient nourris grâce à de grandes quantités de farines et huiles de poisson. La production de ces aliments nécessitait un nombre conséquent de poissons, souvent sauvages par ailleurs. Ce schéma n'était donc pas durable. Aujourd'hui, les poissons d'élevage sont davantage nourris avec des farines végétales. Dans un premier temps, M. le député souhaiterait connaître, pour la filière française, la composition des aliments en question (soja, colza, protéagineux...) et leur origine. De plus, les exemples internationaux démontrent que face à l'essor du secteur, la gestion et les contrôles sanitaires doivent être scrupuleux. En effet, certains élevages étrangers n'ont pas échappé à l'infestation de poux de mer (ou autres parasites) ou encore au développement de maladies comme l'anémie, des chlamydioses ou encore des troubles cardiaques. En somme, l'aquaculture et la pisciculture sont riches de promesses en matière de respect de l'environnement. Pour assurer ces promesses, ces secteurs nécessitent un véritable accompagnement. Le plan de relance et les budgets dédiés y apportent des réponses prometteuses. Aussi, il souhaiterait connaître quels moyens sont dédiés aux contrôles sanitaires et à quelle fréquence ceux-ci sont réalisés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sylvain Templier](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38195

**Rubrique :** Aquaculture et pêche professionnelle

**Ministère interrogé :** [Agriculture et alimentation](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 avril 2021](#), page 3370

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)